

MOBILITE EUROPEENNE DES APPRENTIS – MOBILITE EUROPEENNE DES TRAVAILLEURS

« La Commission Européenne a décidé de proclamer 2006 « année européenne de la mobilité des travailleurs ».

La plupart des pays de l'UE développent actuellement des phases / des modules de mobilité dans le cadre de leurs filières de formation professionnelle. Certains pays ont même institutionnalisé ces pratiques dans leur dispositif réglementaire, voire rendu ces dispositifs obligatoires dans le cadre de certaines formations (technico-commerciales, tourisme...).

De nombreux freins à ces mobilités subsistent néanmoins, qu'il s'agisse d'aspects linguistiques, d'un manque d'information quant aux systèmes éducatifs ou aux conditions d'accueil [entreprises, écoles, hébergement], de la crainte de « l'inconnu », de difficultés financières ou encore administratives...

Les aspects réglementaires et administratifs ont été identifiés par de nombreuses études comme étant le frein principal à ces mobilités (« L'apprentissage Agricole en Europe » - « Zum Verhältnis von Doppelqualifikation und beruflicher Mobilität bei Fachkräften » - « NEW TEAM » - ...).

Afin de lever cette contrainte, un projet pilote « COMAAE – Conventions pour la Mobilité des Apprentis Agricoles en Europe », a été mené dans le cadre du programme Leonardo da Vinci [avec 16 pays partenaires] et a permis d'aboutir au développement de ces conventions [outils réglementaires nécessaires à leur réalisation].

Les partenaires ont défini une stratégie commune de rédaction des conventions de mobilité nécessaires et ont convenu de traiter de manière spécifique les 4 situations envisageables pour chaque pays [mobilité d'un apprenti à partir d'une entreprise vers un autre pays de l'UE, mobilité d'un apprenti à partir d'un centre de formation vers un autre pays l'UE, accueil d'un apprenti de l'UE dans une entreprise du pays, accueil d'un apprenti de l'UE dans un centre de formation du pays]. Les articles pour lesquels une rédaction commune était envisageable ont été harmonisés et ceux spécifiques à chaque pays ont été identifiés. Cette démarche a permis d'aboutir à une excellente lisibilité des conventions produites. Nous disposons aujourd'hui pour chaque situation de mobilité, non seulement des conventions prenant en compte les contraintes du pays d'envoi mais également de celles prenant en compte les contraintes du pays d'accueil.

Parallèlement à ces travaux, le partenariat a développé un outil informatique « Customizer » permettant de renseigner les conventions en ligne puis de générer un document de synthèse « conventions pays d'envoi/convention pays d'accueil ».

[cf. <http://www.rouffach.educagri.fr/mobility-eu>].

En « libérant » les promoteurs, les acteurs des mobilités, des aléas, des contraintes juridiques et administratives, ces outils facilitent dorénavant la réalisation de ces périodes, et ce quel que soit le secteur d'activité et le niveau de formation. Il devrait en découler une approche plus favorable des mobilités et donc une augmentation de leurs réalisations.

L'outil développé pourra être utilisé par tout nouveau pays souhaitant s'associer au projet. Il lui suffira de positionner sa réglementation par rapport à la trame rédactionnelle proposée [articles communs et spécificités].

Un transfert des résultats de nos travaux est envisagé vers la formation professionnelle scolaire et la formation professionnelle continue, et ce dans le cadre d'une ouverture du partenariat à l'ensemble des 25 pays de l'Union Européenne.

Vers une mobilité des travailleurs

L'objectif fixé par la Commission européenne à l'Année Européenne de la Mobilité des Travailleurs est de » sensibiliser les travailleurs aux avantages de la mobilité géographique et professionnelle, et de leur faire mieux comprendre ces avantages ».

Les raisons identifiées de la faible mobilité des travailleurs dans l'Union sont les obstacles juridiques, administratifs et linguistiques, mais également une méconnaissance des informations et des aides disponibles, de nombreux travailleurs restent ainsi peu convaincus des avantages qu'il y a à travailler à l'étranger.

Les problématiques relatives aux démarches de mobilité et que nous avons pu identifier avec le public « apprentis » sont réaffirmées avec celui des « travailleurs ». Le parallèle est évident. Aussi, dans la continuité des travaux du projet COMAAE, les partenaires de quatre pays (Allemagne – Land du Schleswig-Holstein, Autriche, France et Pays-Bas) envisagent de valoriser leurs outils permettant de lever les obstacles à la mobilité [« Générateur de conventions de mobilité... », « réseaux/organismes de placement »...], d'analyser l'impact de la mobilité des apprentis en formation sur leurs futures démarches de mobilité professionnelle, de même que l'impact de telles mobilités sur l'accueil d'autres travailleurs de l'UE [en mobilité] dans les entreprises concernées puis enfin, de sensibiliser l'ensemble des candidats potentiels à la mobilité et des entreprises d'accueil aux avantages d'une telle démarche.

Ce projet s'articule/s'appuie ainsi autour de 3 éléments essentiels :

- concevoir un document de communication valorisant des outils, des démarches et des informations permettant de lever des obstacles à la mobilité et expliquant les plus-values des mobilités européennes,
- mettre cet outil à disposition de tous les acteurs potentiels de telles mobilités [une base de 5000 travailleurs et de 5000 entreprises par pays partenaire sera retenue dans un premier temps au titre de l'étude – cette mise à disposition devra ensuite devenir systématique],
- utiliser le potentiel du partenariat COMAAE afin de valoriser la démarche dans l'ensemble des pays de l'UE.

Notre entrée sera ciblée :

- sur la population spécifique de travailleurs que constituent les apprentis [travailleurs en formation] du secteur agricole.
- sur les entreprises qui les accueillent

Nous avons retenu l'hypothèse que le développement de mobilités pendant la formation des apprentis constitue, après une première expérience positive, un terrain favorable à de futures mobilités des travailleurs, et ce tant pour les bénéficiaires susceptibles « de réaliser ces mobilités » que pour les entreprises susceptibles « d'accueillir des travailleurs en situation de mobilité ».

Plusieurs actions seront menées :

- mise en œuvre d'une enquête ayant pour objet d'analyser la corrélation entre les mobilités effectuées dans le cadre d'une action de formation des travailleurs et les mobilités ultérieures de ces travailleurs. Cette étude sera conduite tant auprès de travailleurs en formation, que de travailleurs ayant effectué/ou en situation de mobilité, que des entreprises d'accueil. La constitution du partenariat [place institutionnelle] permettra d'identifier et d'approcher aisément les publics cibles,
- mutualisation des outils et des démarches développés par les pays partenaires afin de favoriser la mobilité [documents informatifs, outils visant à lever les obstacles à la mobilité...]. Un séminaire européen est programmé afin de finaliser cet état des lieux.

- réalisation de documents de communication (plaquettes...) présentant et valorisant les résultats de ces travaux, les avantages des mobilités tant pour les travailleurs en mobilité que pour les entreprises d'accueil. Ces documents seront systématiquement remis aux « apprentis » et aux « entreprises d'accueil » lors de chaque signature de contrat [une base de 5000 apprentis et de 5000 entreprises par pays partenaires sera retenue dans un premier temps au titre de l'étude – ce dispositif devra ensuite se généraliser]. La constitution [place institutionnelle] du partenariat assure également pour cet aspect du projet une mise en œuvre efficace du dispositif.

- le partenaire français, assurera ensuite la diffusion de ces documents dans tous les pays de l'Union Européenne, en s'appuyant sur les chargés de mission Europe¹ du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et sur leurs réseaux de partenaires pays - partenaires COMAAE, réseaux géographiques.

Conclusion

Il est attendu de manière concrète que notre démarche valorise les mobilités européennes auprès des travailleurs et des entreprises cibles de notre projet afin qu'ils disposent tous d'une information incitative concernant les avantages de ces mobilités [transfert de technologie, positionnement des entreprises sur le marché européen, développement personnel des travailleurs].

Nous souhaitons également démontrer de manière concrète, grâce à l'enquête initiale que nous allons développer, qu'il existe une forte corrélation, après une première expérience positive, entre le développement de mobilités lors de la formation des apprentis et les futures mobilités de ces mêmes personnes [tant pour les bénéficiaires de ces mobilités que pour les entreprises d'accueil].

Partenaires COMAAE

EPLEFPA - ROUFFACH – FR

Land-und Forstwirtschaftliche Lehrlings und Fachausbildungsstelle für Niederösterreich - ST-PÖLTEN – AT

Nö Landesregierung - Abteilung LF2 – TULLN - AT

IFAPME - BRUXELLES – BE

Landwirtschaftskammer Schleswig-Holstein - KIEL – DE

Foreningen for Danske Landbrugsskoler - ARHUS – DK

MÄNTSÄLÄ Agricultural and Horticultural College - SAARENTAUS – FI

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche – DGER - PARIS – FR

FVM Educational and Advisory Institute - BUDAPEST – HU

Lycée Technique Agricole - ETTELBRUCK – LU

Aequor - EDE – NL

Instituto Emprego Formação Profissional – IEFP - LISBONNE – PT

Bridgwater College Area of Land Based Studies – BRIDGWATER - UK

Experts invités COMAAE

INEM – Espagne

OAED – Grèce

TEAGASC - Irlande

ISFOL – Italie

Ministère de l'Education et des Sciences - Suède

Partenaires « Mobilité des travailleurs »

EPLEFPA - ROUFFACH – FR

Land-und Forstwirtschaftliche Lehrlings und Fachausbildungsstelle für Niederösterreich - ST-PÖLTEN – AT

Nö Landesregierung - Abteilung LF2 – TULLN - AT

Landwirtschaftskammer Schleswig-Holstein - KIEL – DE

Aequor - EDE – NL

¹ le ministère de l'Agriculture et de la Pêche dispose de 26 experts chargés du pilotage de réseaux géographiques - ces réseaux géographiques constituent une réponse originale de l'enseignement agricole au besoin d'établir des relations suivies, structurées et efficaces avec les systèmes d'enseignement agricole des autres pays